

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Installations sportives.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention avec la Ville de Blois concernant les modalités d'utilisation des installations sportives.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Charte des conseils de classe.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41
Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Délégation.
Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente pour la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalité du vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée.

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'article R421-30 du code de l'éducation

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vote électronique parents.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable à la délibération suivante :

"le vote électronique est la modalité exclusive du vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mariet
Prénom : Michael
Signé le : 02/10/2023 17:51:53

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalité du vote pour l'élection des représentants des personnels enseignants des personnels d'éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation au conseil d'administration du lycée.

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vote électronique enseignants.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable à la délibération suivante :

"Pour le collège des enseignants, des personnels d'éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation, le vote électronique est la modalité exclusive du vote pour l'élection des représentants des des personnels au conseil d'administration du lycée"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 02/10/2023 17:51:45

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalité du vote pour l'élection des représentants des personnels d'administration, de santé sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire au conseil d'administration du lycée.

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vote électronique autres personnels.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable à la délibération suivante :

"Pour le collège des personnels d'administration, de santé, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire, le vote électronique est la modalité exclusive du vote pour l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration du lycée"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 02/10/2023 17:52:02

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Michael Mariet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UFA.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « formation tout au long de la vie - insertion professionnelle » de l'Académie Orléans-Tours (GIP FTLV-IP) pour le renouvellement de l'implantation de l'unité de formation par apprentissage dans l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0